

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ARMOU

Le 28 janvier 2021, à 21 h 00, le Conseil Municipal de St Armou s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric CAYRAFOURCQ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes Carine SEPS, Odile BRITIS-BETBEDER, Danièle JOUANCASTAY, Magali LARBANES, Elsa PAYRI-CHINANOU, Michèle PUCHOUAU, Mrs Dominique KLEBER-LAVIGNE, Olivier LAULHE, Nicolas CASTAGNET, Romain CARRUESCO, Laurent KELLER, Jérôme RAMOND

**Absent excusé** : M. Denis DURANCET

Monsieur Nicolas CASTAGNET a été désigné comme secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 22 Décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

### **Grippe aviaire**

Après discussions et échanges, voici le courrier adressé à Mr MATTEI (Député) et Mr BRISSON (Sénateur) :

Monsieur le député, Monsieur le sénateur,

Aujourd'hui je suis critique envers certaines mesures prises pour lutter contre la grippe aviaire.

Sur le village de Saint-Armou, nous allons devoir procéder à l'euthanasie de milliers de volailles en application du principe de précaution.

Le 11 janvier 2021 notre commune a fait l'objet d'un foyer de grippe aviaire dans une unité de gavage. Les volailles de l'exploitation ont été euthanasiées comme prévu ainsi que tous les palmipèdes de la commune.

Aujourd'hui 28 janvier 2021 – soit 17 jours après la détection du foyer infectieux – une exploitation de poulets de notre commune est dans l'attente de l'abattage de ses volailles. Elle figure en effet dans la zone d'abattage préventif de 1 kilomètre. Sachant la durée d'incubation du virus est entre 3 et 5 jours et qu'aucune volaille n'a été testée positive sur la commune, quelle est la probabilité que ces volailles soient encore contaminées ?

Nous nous situons à une date lointaine de la découverte du foyer infectieux. Nous souhaitons - pour des cas similaires - que les arrêtés préfectoraux prévoient le test des élevages 48h avant la date prévue d'abattage.

Si les résultats sont positifs, ces volailles devraient être intégrées dans les circuits de commercialisation.


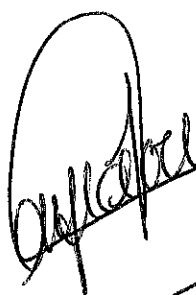
L'abattage sans test est un gâchis : gâchis de viande en premier lieu, mais aussi de céréales, d'eau, de combustible, des heures de travail de l'agriculteur. C'est

également un gâchis d'argent public si précieux en ce moment. Il déclenche une incompréhension complète de la mesure de la part des producteurs quand le risque sanitaire s'est éloigné. C'est enfin le risque d'un gâchis humain et économique irréparable pour nos territoires.

La crise sanitaire de la covid-19 mobilise déjà beaucoup d'argent public. Rajouter des abattements préventifs et des indemnisations par précaution à contre-temps me semble inapproprié.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Frédéric CAYRAFOURCQ